

Réf. : SvR/fc

Nyon, le 7 février 2024

Madame, Monsieur,

Une journée de formation à l'intention des enseignant.e.s de notre Etablissement aura lieu le

mercredi 6 mars 2024,

votre enfant sera par conséquent mis en congé ce matin-là.

Une permanence peut être organisée par la Direction dans certains bâtiments, permettant de regrouper les élèves dont les parents n'ont pas de solution de garde.

En fonction des besoins, le lieu de la permanence pourrait se trouver dans une autre école que celle de votre enfant.

Nous rappelons aux parents dont les enfants fréquentent une structure d'accueil parascolaire, que cette dernière ne se substitue pas à l'école pendant l'horaire scolaire.

Nous vous laissons le soin de compléter l'étiquette qui se trouve dans l'agenda de votre enfant au plus tard jusqu'au jeudi 22 février prochain. Vous devrez nous indiquer si vous avez une solution de garde ou si vous inscrivez votre enfant à la permanence prévue le 6 mars 2024.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice



Suzanne van Rooij